

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 03605

Numéro SIREN : 377 772 652

Nom ou dénomination : FDJ Gaming Solutions

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 31944

FDJ GAMING SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

18-59 avenue la Voie Lactée

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FDJ GAMING SOLUTIONS

Société par Actions Simplifiée

18-59 avenue la Voie Lactée

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé unique de la société FDJ GAMING SOLUTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FDJ GAMING SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation et créances rattachées à des participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 41 807 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.3 « Principes comptables – Titres de participations » et 3.1 « Données opérationnelles – Titres de participation » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus.

Concernant les valeurs d'utilité, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mai 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Nadège PINEAU



ETATS FINANCIERS

au 31 décembre 2021

Conseil d'administration du 16 mars 2022

BILAN ACTIF

Au 31 décembre

(En milliers d'euros)	Note	2021			2020
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Concessions, brevets et droits similaires		57,1	57,1	-	-
Participations	3.1.	78 407,3	36 600,0	41 807,3	77 107,3
Actif immobilisé		78 464,4	36 657,1	41 807,3	77 107,3
Créances d'exploitation		3,8	-	3,8	2,4
Autres créances	3.3.	10 096,8	-	10 096,8	10 096,8
Disponibilités	3.7.	12,9	-	12,9	137,6
Actif circulant		10 113,5	-	10 113,5	10 236,8
TOTAL ACTIF		88 578,0	36 657,1	51 920,9	87 344,1

BILAN PASSIF

Au 31 décembre

(En milliers d'euros)	Note			2021	2020
Capital	3.2.			76 281,3	71 513,7
Réserve légale				270,5	270,5
Report à nouveau				- 6,2	- 13 117,7
Résultat de l'exercice				- 35 545,1	- 42 141,4
Capitaux propres				41 000,5	16 525,2
Dettes d'exploitation				76,0	92,8
Autres dettes	3.3.			10 844,4	70 726,2
Dettes				10 920,4	70 819,0
Ecarts de conversion passif				-	-
TOTAL PASSIF				51 920,9	87 344,1

COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers d'euros)	Note			2021	2020
Chiffre d'affaires					115,8
Total produits d'exploitation				-	115,8
Autres achats et charges externes				128,8	144,3
Impôts et taxes				0,4	50,8
Total charges d'exploitation	3.4.			129,2	195,1
Résultat d'exploitation				- 129,2	- 79,4
Revenu des titres de participation					856,5
Autres intérêts et produits assimilés					482,5
Reprises sur dépréciations et provisions					22 100,0
Différences positives de change				0,8	2 890,1
Total produits financiers				0,8	26 329,1
Dotations aux amortissements et aux provisions				35 300,0	1 300,0
Intérêts et charges assimilés				116,6	527,8
Différences négatives de change					2 663,9
Total charges financières				35 416,6	4 491,6
Résultat financier	3.5.			- 35 415,9	21 837,5
Résultat courant avant impôts				- 35 545,1	21 758,1
Produits exceptionnels sur opérations en capital					10 096,8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					73 996,4
Résultat exceptionnel				-	- 63 899,6
Impôt sur les bénéfices				-	-
RESULTAT NET	3.6.			- 35 545,1	- 42 141,4

NOTES ANNEXES

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Restructuration du capital

Compte tenu des résultats déficitaires 2020, une restructuration du capital social a été effectuée par une réduction du capital de 55,3 M€ par prélèvement sur le report à nouveau et par une augmentation du capital par compensation de créances de 60 M€ avec le compte courant de FDJ SA.

1.2. Groupe Sporting

Suite à l'évolution du modèle opérationnel présenté au Conseil du 18 décembre 2020, le rattachement de la société FGS UK au groupe Sporting s'est traduit par un apport des titres de 3 M€.

Les tests de dépréciations des titres de participations réalisés à la clôture de l'exercice ont fait apparaître des pertes de valeur sur le regroupement d'actifs Sporting Group, ce qui a conduit à constater une dépréciation complémentaire de 35,3 M€ des titres de Sporting Group Holdings Ltd.

1.3. Beijing ZhongCaï Printing (BZP)

FGS détient une participation de 46,25% dans Beijing ZhongCaï Printing Co Ltd (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie mise en équivalence. La loterie chinoise CWL (China Welfare Lottery) en détient 53,75%. Le retrait de Berjaya Ltd du capital de Beijing Zonghcai Printing (BZP) intervenu le 21 mai 2021, et la réduction de capital consécutive à cette sortie, n'ont pas eu d'incidence sur la valorisation des titres BZP. Le pourcentage d'intérêt de FDJ a été porté de 37% à 46,25%.

3

2. Principes comptables

2.1. Principes généraux

Les comptes de FDJ Gaming Solutions sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général (règlement ANC n° 2016-12 et suivants). Ils sont arrêtés sur le principe de continuité d'exploitation compte tenu du soutien financier reçu de sa mère FDJ SA pour les 12 mois suivant l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles comprennent des brevets et licences. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 5 ans.

2.3. Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition qui sont comptabilisés en charge de l'exercice. Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, la société effectue un test de dépréciation. La valeur comptable est alors comparée à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment :

- de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée, déterminée sur la base de l'actualisation de flux de trésorerie estimés corrigée de la dette nette,
- ou de la quote-part de capitaux propres détenue,
- ou d'une analyse effectuée par des experts externes avec une approche multicritères de valorisation des fonds propres corrigée de la dette nette de la société.

Une dépréciation est, le cas échéant, constatée, si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

2.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation du débiteur laisse présager un risque d'irrecouvrabilité.

2.5. Opérations en devises

Dans le cadre de la couverture de change, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros au taux de couverture. Hors couverture de change, ils sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances en devises figurant au bilan de fin d'exercice sont converties au cours de clôture. La différence résultant de cette conversion est inscrite au bilan en « écarts de conversion ». Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Impôt sur les bénéfices

La Française des Jeux forme avec certaines filiales détenues directement à plus de 95%, dont FDJ Gaming Solutions, un groupe d'intégration fiscale tel que défini par les articles 223 A et suivants du Code général des impôts. L'économie d'impôt résultant de la différence entre l'impôt comptabilisé par FDJ Gaming Solutions et l'impôt calculé sur le résultat de l'ensemble intégré est enregistré au niveau de La Française des Jeux. C'est elle qui est redevable vis-à-vis du Trésor de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées.

4

3. Données opérationnelles

3.1. Titres de participations

Les titres de participation s'élèvent à 78 407 k€ en valeur brute au 31 décembre 2021 et sont constitués des éléments suivants :

- Des titres FGS France et BZP pour des montants inchangés comparé à la clôture 2020
- Des titres Sporting Group Holdings Limited, pour un montant de 67,3 M€ suite à l'intégration dans le groupe de FGS UK

(En milliers d'euros)	2020	Diminution	Augmentation	2021
BZP	1 832,9			1 832,9
FGS France	9 300,0			9 300,0
FGS UK	3 042,3	-3 042,3		0,0
Sporting Group Holdings Limited	64 232,2		3 042,3	67 274,4
Titres de participations	78 407,3	-3 042,3	3 042,3	78 407,3
Valeur Brute	78 407,3	- 3 042,3	3 042,3	78 407,3
Dépréciation sur titres de participations	-1 300,0	-35 300,0		-36 600,0
Total dépréciations	- 1 300,0	- 35 300,0	-	- 36 600,0
Valeur nette	77 107,3	- 38 342,3	3 042,3	41 807,3

Les tests de dépréciation effectués en fin d'année ont fait apparaître une perte de valeur sur le regroupement d'actif Sporting Group. Au 31 décembre 2021, sa valeur d'utilité a été évaluée à 37 M€, soit 44 M€, pour une valeur recouvrable de 31 M€ après prise en compte de la dette nette. Ce test de dépréciation conduit à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire sur la période de 35,3 M€.

En milliers d'euros	Capitaux propres 31.12.21	dont capital social	Quote-part du capital détenue par FDJ	Valeur comptable des titres détenus		Compte-courant et créances rattachées à des participations *	Chiffre d'affaires 2021	Bénéfice / (Perte) 2021	Dividendes encaissés en 2021
				Brute	Nette				
1-Filiales (≥ 50%) :				76 574,4	39 974,4	-	37 664,7	- 2 802,7	
FGS France	10 938,0	2 943,3	100,00%	9 300,0	9 300,0		35 776,0	2 069,0	
Sporting Group Holdings Limited	14 115,5	2 439,7	100,00%	67 274,4	30 674,4		1 888,7	- 4 871,7	
2-Participations (< 50%) :				1 832,9	1 832,9	-	39 792,5	8 328,4	
BZP	43 746,0	31 634,7	46,25%	1 832,9	1 832,9		39 792,5	8 328,4	
Total				78 407,3	41 807,3	-	77 457,2	5 525,7	-

3.2. Capital

Le capital social de FGS s'élève à 76 281 k€, composé de 1 702 708 actions d'une valeur nominale de 44,80 €. La variation des capitaux propres se décompose comme suit :

- Capitaux propres au 31 décembre 2020.....	16 525,2 k€
- Augmentation de capital.....	60 020,5 k€
- Résultat de l'exercice 2021	-35 545,1 k€
- Capitaux propres au 31 décembre 2021.....	41 000,5 k€

3.3. Créances clients et dettes avec les filiales et participations

Les autres créances 10 097 k€ sont composées d'une créance sur cession des titres Spynsol correspondant au boni de liquidation. Ce dernier est en lien avec la réorganisation juridique du groupe Sporting qui a été réalisée sur l'exercice précédent conduisant à un rattachement direct de Sporting Index Holdings Ltd. (détenant Sporting Index Limited et Spin Services Ltd.) à FDJ Gaming solutions et à la mise en liquidation des autres entités du sous-groupe.

Les autres dettes correspondent essentiellement au compte-courant avec FDJ SA pour 10,8 M€. La diminution du poste est expliquée par une augmentation du capital, par compensation de créances de 60M€ avec le compte courant de FDJ SA.

3.4. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de 129 k€ contre 195 k€ en 2020 sont principalement composées d'honoraires pour 111 k€ dont 75 k€ d'honoraires d'audit contractuel des comptes de la société BZP.

3.5. Résultat financier

Le résultat financier négatif s'élève à (35 416 k€) et comprend principalement la dotation de dépréciation des titres Sporting Group Holdings Limited pour 35 300 k€.

3.6. Résultat

Le résultat déficitaire est de (35 545 k€). Le déficit fiscal né sur l'exercice s'élève à 245 k€.

3.7. Trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie s'élève à 13 K€.

3.8. INFORMATIONS FISCALES

La Française des Jeux forme un groupe d'intégration fiscale avec les entités suivantes détenue à plus de 95 % : FDJ Développement, FDJ Gaming Solutions, La Française d'Images, FDP, FDJ Services, DVRT 13 et FGS France. La convention d'intégration fiscale prévoit une indemnisation en cas de sortie du groupe fiscal ou de surcoûts fiscaux du fait de son appartenance à ce groupe. Cette indemnisation correspondrait à l'effet impôt des déficits nés pendant la période d'intégration fiscale qui s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 67,9 M€ pour FDJ Gaming Solutions.

Dans le cadre de la liquidation des entités du Groupe Sporting, FGS Holding s'est engagé à subvenir à tous les passifs pouvant survenir durant le process de liquidation, dans une limite de 8,5 M€, et dans le cas où les entités concernées n'auraient pas les ressources pour y faire face.

3.9. Autres informations

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 5 k€.

3.10. Evènement postérieurs à la clôture

Le boni de liquidation relatif à la cession des titres SPYNSOL reconnu en autre créance à la clôture du 31/12/2021 a été encaissé le 17 février 2022. Cet encaissement vient éteindre les engagements précédemment cités.

FGS

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 76 281 318,40 €
Siège social : 18-59, avenue de la Voie Lactée – 92100 Boulogne-Billancourt
377 772 652 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 30 JUIN 2022**

...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 35 545 112 euros de la manière suivante :

- Perte de de l'exercice	- 35 545 112 €
- Attribution à la réserve légale (réserve légale dotée à hauteur des obligations légales soit 10% du capital)	- €
- Solde	- 35 545 112 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau	6 209 €
- Soit un montant à affecter de	- 35 551 321 €
- Dividendes brut	0 €
- Report à nouveau	- 35 551 321 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

...

Pour extrait certifié conforme



Le Président **FDJ GAMING SOLUTIONS**
Xavier ETIENNE SAS au capital de 76 281 318,40 €
Siège social : 18-59 Avenue de la Voie Lactée
92100 Boulogne-Billancourt - France
RCS Nanterre 377 772 652